



Atypique en Europe,
la formation
des professeurs
est très académique
en France

Formation des enseignants: trop de théorie, pas assez de pratique

Chantier

La Cour des Comptes a dévoilé lundi un référé (un bref rapport) sur la formation des profs. **Elle insiste sur la nécessité d'une plus grande « professionnalisation » du cursus, notamment en ayant davantage recours à l'apprentissage.**

Irène Inchauspé

« JE DIS SOUVENT que je suis le ministre des professeurs, écrit Jean-Michel Blanquer, dans son dernier livre. Cela signifie dans mon esprit qu'il n'existe pas de plus beau métier. » Mais comme le dit le proverbe chinois, « ce n'est pas en parlant qu'on fait cuire le riz ». C'est en substance le message qu'a fait passer la Cour des comptes dans un référé sur les écoles de formation des enseignants (ESPE), rendu public lundi après avoir été envoyé le 12 mars au ministre de l'Éducation nationale et à sa collègue de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Le sujet est crucial - le niveau d'un système éducatif ne peut être supérieur à ceux

des enseignants - mais loin d'être au point, selon les magistrats financiers.

La Cour explique ainsi que « ni le ministère ni les universités ne connaissent ni ne suivent le coût de la formation initiale » des enseignants. Elle estime pour sa part le coût des 36 ESPE qui, à la rentrée 2016, formaient un peu plus de 65 000 étudiants, à 1,1 milliard d'euros ; cet argent pourrait être mieux utilisé. Elle demande ensuite une « rationalisation » de la carte des formations. Elle juge la couverture actuelle « insuffisamment resserrée » avec des spécialités où les effectifs sont trop faibles. « Cela serait une bonne chose car il y a des écarts importants d'une école à l'autre, la qualité de l'enseignement n'est pas la même partout », approuve Eric Charbonnier, de la direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE. Dans leur réponse à la Cour, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal indiquent travailler en ce sens.

Concours. Une fois le système rationalisé, il faudra revoir quelque peu la formation d'enseignants. La Cour des comptes demande ainsi le développement des « prérecrutements », c'est-à-dire une augmentation du nombre



d'étudiants en apprentissage. Le système a été mis en place en juillet 2015. Il s'agit d'une formation dans laquelle l'étudiant signe un contrat d'apprentissage avec le rectorat dont il dépend et perçoit un salaire. Tout en poursuivant un cursus en L2 ou L3 à l'université, l'apprenti professeur assure deux demi-journées par semaine dans une classe, en présence d'un enseignant tuteur.

Dans une audition au Sénat le 30 mai, Edouard Geffray, le nouveau DRH du ministère, a annoncé le passage de 1500 à 10 000 prérecrutements de ces apprentis-professeurs en trois ans. « Cela nous rapprocherait de beaucoup d'autres pays dans lesquels la formation des enseignants est nettement moins académique qu'en France, estime Eric Charbonnier. Je ne crois pas qu'obtenir une licence littéraire suffise à préparer au métier d'enseignant. »

Sur le concours d'enseignant, aujourd'hui placé en fin de première année de master, la Cour recommande des épreuves d'admissibilité en fin de licence et des épreuves d'admission, fondées « sur des enseignements de professionnalisation », en cours de première année de master (M1). Dans leur réponse, les ministres indiquent qu'un consensus se fait « progressivement » sur ce sujet.

La suppression du concours, en revanche, n'est pas évoquée dans le référé. « Même s'il s'agit de fonction publique, il faudrait faire une exception pour les enseignants, estime Eric Charbonnier. La culture individualiste et l'esprit de compétition liés au concours ne facilitent pas ensuite la coopération entre les enseignants. » Or celle-ci est l'une des clés de la réussite des systèmes éducatifs.

@iinchauspe 